

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 09 Juillet 2014

INVESTISSEMENTS

**6 – MANDATS & PROGRAMMES
DEPOT BUS SITE DE COLOMIERS**

6.6 – Rapport d'état d'avancement de l'opération : approbation du rapport

L'an deux mille quatorze, le neuf juillet à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, DEL BORRELLO, GRASS, LATTES, MME MARTI, MM MOUDENC, RAYNAL, TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CARNEIRO, CHOLLET, KELLER, LAGLEIZE.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etait absent excusé :

M. AREVALO.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etait présent :

M. BACOU.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait absente excusée :

MME. ROUCHON.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2010.12.16.11.4 du 16 décembre 2010, a approuvé le programme des caractéristiques générales du site TISSEO de Colomiers.
- Par délibération D.2011.07.11.7.1 du 11 juillet 2011, a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation du site TISSEO de Colomiers au groupement DENU & PARADON / BRANGER & ROMEU / SNC LAVALIN.
- Par délibération D.2011.12.12.10.3 du 12 décembre 2011, a approuvé la modification de programme consistant à réaliser un parking en superstructure de l'ordre de 320 places pour les véhicules légers du personnel de TISSEO portant la surface destinée du site à 54 000 m² et arrêté l'enveloppe financière à 30,3 millions d'euros hors taxes (valeur décembre 2010), dont 991 440 euros de rémunération pour la SMAT.
- Par délibération D.2012.06.08.10.1 du 08 juin 2012, a approuvé les études d'avant-projet et le mode de dévolution de la consultation. A ce stade des études, le montant de l'opération restant inchangé à 30,3 millions d'euros hors taxes (valeur décembre 2010), il a été intégré les modifications suivantes :
 - un niveau complémentaire de parking VL en superstructure de 80 places,
 - une augmentation de 500m² de la surface de l'atelier et de 500m² pour la surface du magasin,
 - une surface extérieure de l'ordre de 3 500 m² complémentaire à traiter en aménagement voirie et espaces verts,
 - l'aménagement de 4 postes de travail supplémentaires dans les 500 m² d'atelier ajoutés.

1- Planning de l'opération

Date de fin des travaux :

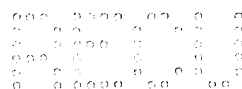
La date de fin des travaux arrêtée dans le programme de l'opération était le 31 décembre 2014.

Cependant, le bon déroulement des études, l'anticipation de la consultation du lot « Voirie Réseaux Divers » et un début des travaux « tous corps d'état » planifié, en fonction de l'obtention du Permis de Construire le 06 décembre 2012, en février 2013, avaient permis en septembre 2012, d'envisager d'avancer la date de fin des travaux au 31 octobre 2014.

Comme suite à la réunion du 17 janvier 2013 avec la Ville de Colomiers et des riverains du site de l'opération et au dépôt par ces derniers du recours gracieux qui a suivi, seuls les travaux de « Voirie Réseaux Divers » du site ont démarré en février 2013.

A la suite du rejet du recours gracieux, par la Ville de Colomiers, le 23 avril 2013, il a été demandé officiellement à la SMAT (cf. : courrier Ville de Colomiers du 07 mai 2013) de déposer un Permis de Construire Modificatif afin de lever les quelques légers manquements relevés dans le dossier.

Le 18 juin 2013, une dizaine de riverains ont déposé, au Tribunal Administratif, un recours visant à l'annulation de l'arrêté du Permis de Construire.



Cette solution, jugée la plus pertinente dans l'étude de faisabilité citée au § 1, implique la démolition de l'ancien bâtiment de bureaux « Teisseire », qui avait été conservé jusqu'alors pour cet usage, et la construction, en nouvelle limite de propriété, de ce bâtiment Syndical de la même surface (350 m²) avec le même programme.

Cette modification de programme est estimée à une plus-value d'environ 0,7 millions d'euros HT (valeur décembre 2010) hors rémunération SMAT, qui se décompose comme suit :

- travaux : 0,55 millions d'euros HT,
- démolition (2 maisons et du bâtiment existant) : 0,05 millions d'euros € HT,
- frais d'ingénierie : 0,1 millions d'euros € HT.

Les délais de réalisation sont les suivants :

- études (y compris Permis de Construire) : 3,5 mois,
- instruction du PC : 3 mois (+ 2 mois de recours des tiers),
- durée des travaux : 8 mois.

L'installation de 13 à 14 bungalows, destinée à pallier à l'absence du bâtiment Syndical pendant la durée de sa construction à son nouvel emplacement, est à prévoir pour la mi-novembre 2014. L'amenée et le repli de ces équipements sont à la charge de TISSEO et les terrassements et les raccordements nécessaires aux réseaux du ressort de la SMAT.

b- Aménagement particulier de la salle de prise de service

Le SMTC a fait réaliser au début de l'année 2013, sous la responsabilité de la SMAT et par la maîtrise d'œuvre de l'opération, une étude complémentaire, de niveau Avant-Projet, qui concernait spécifiquement l'ergonomie et l'aménagement de la salle de prise de service des conducteurs.

Cette étude a été réalisée de manière à pouvoir être utilisée pour le réaménagement éventuel de l'ensemble des salles de prise de service des autres sites de TISSEO (Atlanta, Langlade, Garossos).

Cette adaptation consisterait donc à remplacer l'aménagement prévu pour la salle de service du site TISSEO de Colomiers par celui issu des résultats de cette étude.

Cette adaptation est estimée à environ 0,1 millions d'euros HT (valeur décembre 2010) qui se décompose comme suit :

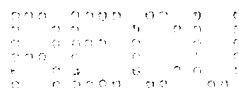
- plus-value travaux : 0,08 millions d'euros HT,
- frais d'ingénierie et divers : 0,02 millions d'euros HT.

2- Budget de l'opération

L'augmentation du budget, en valeur décembre 2010, serait la suivante :

L'enveloppe financière initiale était de 27 millions d'euros HT.

Comme suite à la modification de programme de décembre 2011, consistant à réaliser un parking en superstructure de l'ordre de 320 places pour les véhicules légers du personnel de TISSEO, l'enveloppe financière a été portée à 30,3 millions d'euros HT (valeur décembre 2010).



L'enveloppe financière prévisionnelle arrêtée au stade Avant-Projet, en juin 2012, a confirmé le montant de 30,3 millions d'euros HT (valeur décembre 2010).

Considérant, les adaptations décrites au § 2, d'un montant total de 0,8 millions d'euros HT et l'allongement de la durée des travaux d'environ 2 ans, les dépenses des prestations liées à l'investissement seraient à augmenter de 0,2 millions d'euros HT, portant le montant global d'augmentation de l'enveloppe financière à un million d'euros HT.

Ainsi, l'enveloppe financière prévisionnelle serait arrêtée au stade « travaux » à 31,3 millions d'euros HT et décomposée comme suit :

		<i>Budget Avenant 4</i>	<i>Budget Avenant 7</i>
Appréciation Sommaire des Dépenses		Montant en millions €	Montant en millions €
Atelier Dépôt Bus Colomiers		(hors taxe - valeur décembre 2010)	(hors taxe - valeur décembre 2010)
	Travaux Préparatoires	2.0 M€	2.0 M€
	Bâtiments, VRD, Accès (y compris parking en superstructure)	18.0 M€	18.08 M€
	Equipements de maintenance	3.0 M€	3.0 M€
	Photovoltaïque et Acoustique	1.0 M€	1.0 M€
	Complément de travaux pour le nouveau Bat Syndical		0.6 M€
	Frais d'Ingénierie et prestations diverses	3.0 M€	3.12 M€
	Prestations liées à l'investissement	1.3 M€	1.5 M€
	Provision pour aléas	2.0 M€	2.0 M€
	TOTAL TRAVAUX HT	30.3 M€	31.3 M€

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver le rapport d'état d'avancement de l'opération comprenant les propositions d'adaptation de programme et d'enveloppe financière.

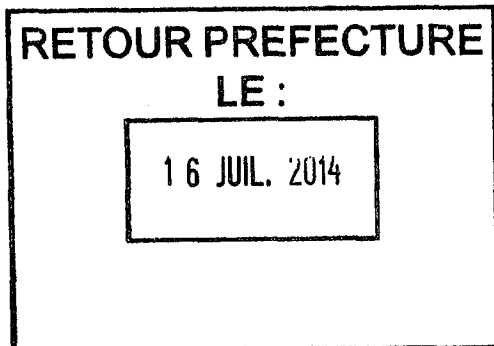
Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE le rapport d'état d'avancement de l'opération du site TISSEO de Colomiers faisant état d'une part, d'adaptation concernant l'utilisation des deux parcelles récemment acquises par le SMTC dans le projet et l'aménagement particulier de la salle de prise de service et d'autre part, de l'enveloppe financière prévisionnelle portée à 31,3 millions d'euros HT.

ARTICLE 2 : APPROUVE la nouvelle décomposition financière prévisionnelle à 31,3 M€ HT (valeur décembre 2010) avec une part de provision pour aléas de 2 M€ HT.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Michel LATTES'.

Jean-Michel LATTES